

AUTORISATION DE PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de BELLEVILLE SUR VIE,

- à la demande de : M. & Mme Tristan BOUTIER
56 la Vivantière
85170 BELLEVIGNY

- pour le compte de : /

- Ets chargée des travaux : M. Tristian BOUTIER
56 la Vivantière
85170 BELLEVIGNY

- pour le chantier :
 - Lieux des travaux* : Rue du Stade (pour le logement 27ter rue Clemenceau)
Parking de l'Église
 - Objet des travaux* : Mise en place du benne et stationnement véhicule
 - Date des travaux* : Du 11/11/2022 au 12/11/2022
 - Durée des travaux* : 2 jours

Autorise la permission de voirie ci-dessus demandée sous les réserves et prescriptions suivantes :

- Respect de la réglementation en vigueur en matière de sécurité et signalisation.
- **Mise en place de la signalisation et des protections de chantier par l'entreprise** sous la surveillance de l'autorité gestionnaire de la voirie.
- **Un état des lieux du chemin sera effectué avec l'entreprise avant et après les travaux.**
- **Remise en état à l'identique des lieux après travaux.** Dans l'hypothèse où cette remise en état ne serait pas conforme, la Commune, après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours (ou plus rapidement en cas de danger), fera remettre en état les lieux aux frais du pétitionnaire.

La présente autorisation est valable uniquement pour l'occupation du domaine public. Elle ne se substitue en aucun cas à une demande d'arrêté de circulation temporaire (pour modification de la circulation et/ou du stationnement) ni aux formalités à accomplir auprès des concessionnaires de réseaux (DICT...)

Le 18 octobre 2022

Le Maire,

Régis PLISSON



Ampliation :

- Pétitionnaire
- Mairie – Services Techniques